



Conseil économique et social

Distr. générale
19 février 2004
Français
Original: anglais

Commission de la condition de la femme

Quarante-huitième session

1er-12 mars 2004

Point 3 c) de l'ordre du jour provisoire*

Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes

et de la session extraordinaire de l'Assemblée générale

intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité des sexes,

développement et paix pour le XXI^e siècle » :

réalisation des objectifs stratégiques, mesures à prendre

dans les domaines critiques et nouvelles mesures et initiatives

**Déclaration présentée par l'Alliance internationale des femmes,
organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif
général auprès du Conseil économique et social,
et la Fédération internationale des femmes juristes,
organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif
spécial auprès du Conseil économique et social**

Le Secrétaire général a reçu la déclaration suivante, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social, en date du 25 juillet 1996.

* * *

* E/CN.6/2004/1.



Les membres de nos organisations adhèrent aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et la Déclaration universelle des droits de l'homme. Ils s'efforcent de contribuer à construire un monde plus pacifique, juste et libre. En conséquence, nous reconnaissons l'extrême importance d'une participation égalitaire des femmes à la prévention, à la gestion et au règlement des conflits et à la consolidation de la paix après les conflits. Nous reconnaissons également que l'établissement d'une paix durable est aussi important que le fait de mettre fin aux conflits. À l'issue d'un conflit armé, le relèvement et la reconstruction de l'ensemble de la société civile doivent être opérés dans l'optique de l'établissement d'une société stable et respectueuse du droit.

La communauté internationale et, en particulier, l'Organisation des Nations Unies en sont venues à reconnaître de plus en plus la contribution que les femmes ont à apporter dans la construction de cette société stable. De fait, elles reconnaissent aux femmes un rôle crucial dans le développement et le bien-être de leur pays, à tous les niveaux. La résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU a, en elle-même, considérablement contribué à la plus grande conscience que la communauté internationale a de l'importance de cette réalité. En soulignant qu'il faut tenir compte des vues des femmes aux divers échelons de la prise de décisions, le Conseil de sécurité a une nouvelle fois confirmé combien il importe de permettre aux femmes d'exercer leurs droits et responsabilités en tant qu'adultes et citoyennes de leur pays. Aussi, les femmes devraient-elles être appelées à participer aux négociations de paix à l'issue des conflits et à la prise de décisions pendant la reconstruction. Si les droits des femmes sont de plus en plus reconnus, il en va de même de leurs responsabilités.

L'adoption de la Constitution de l'Afghanistan, le 4 janvier 2004, est un exemple encourageant de la participation réussie des femmes à ce processus, que nous connaissons aujourd'hui. La Fédération nationale des femmes juristes et l'Alliance internationale des femmes souscrivent pleinement à la déclaration de Mme Ferida Acar, Présidente du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, lorsqu'elle déclare : « De plus, cette constitution garantit explicitement l'égalité des droits et des devoirs des hommes et des femmes devant la loi. L'égalité entre les sexes est un facteur crucial non seulement pour parvenir à une paix durable, mais également pour accroître le respect des droits de l'homme, de la démocratie et de la pérennité du droit dans toutes les sociétés. L'inscription dans la Constitution du principe d'égalité entre les sexes est un point de départ fondamental pour la transformation et la reconstruction de l'Afghanistan. Elle légitimise le rôle important joué par les femmes et les filles d'Afghanistan dans la réorganisation de leur avenir et la reconstruction de leur pays. » En cette année 2004 de consolidation de la paix en Afghanistan, il existe maintenant, grâce à la Constitution, une base à partir de laquelle travailler; ce texte, en tant que loi, offre à tous les citoyens une meilleure possibilité de participer plus pleinement à la vie de leur pays.

De fait, et il s'agit là d'une question de principe, la Fédération internationale des femmes juristes et l'Alliance internationale des femmes sont attachées aux principes d'égalité, c'est-à-dire à la participation égalitaire (en tant que partenaires égaux) des hommes et des femmes au développement de leur société. La participation des hommes et des garçons à la construction de cette société plus juste revêt une importance fondamentale pour nos organisations. Au niveau le plus simple, nos membres ont eu (et ont aujourd'hui) la chance de disposer du soutien

personnel des maris, frères, pères et hommes qui se sont associés à nos efforts et les ont appuyés. Ces hommes ont aussi fréquemment servi de modèles et de mentors, oeuvrant eux-mêmes au sein de mouvements progressistes. Les récits innombrables sur ces hommes compréhensifs et clairvoyants rempliraient des volumes dans les annales de nos affiliés. Sur le plan spécifiquement public, la Fédération internationale des femmes juristes et l'Alliance internationale des femmes ont mis l'accent sur un programme éducatif multiforme – allant des programmes conçus à l'intention des écoles élémentaires et consacrés aux stéréotypes sexuels, à des ateliers et séminaires sur la violence contre les femmes. Une de nos autres grandes préoccupations a été d'obtenir un soutien pour la mise en oeuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Ces efforts ont donné à nos membres l'occasion de travailler une nouvelle fois avec des hommes animés par les mêmes aspirations.

Nous nous réjouissons de ces contacts tout en réalisant pleinement que les pratiques culturelles discriminatoires à l'égard des femmes sont profondément ancrées dans nos sociétés et ne sont pas faciles à surmonter. Le soutien des hommes et des garçons d'aujourd'hui dans la concrétisation de l'égalité entre les sexes est non seulement fortement apprécié, mais il est essentiel pour la réussite du combat en faveur d'une société plus juste et équitable.
